

Section 41 du Comité national : session de printemps 2023

La session de printemps de la section 41 du comité national s'est tenue les lundi 12 juin et mardi 13 juin 2023 au siège du CNRS. Trois membres n'ont pu se rendre sur place et participaient à la session en visioconférence.

Les membres de la section 41 qui siégeaient lors de cette session sont : Jean-François Aujol, Pierre Barthélemy, Isabelle Bellier, Oriane Blondel, Antoine Chambaz, Elena Di Bernardino, Stéphane Druel, Grégory Ginot, Yves Guiraud, Stella Krell, David Lannes, Isabelle Liousse, Anne Pichon, Éric Ricard, Simon Riche, Tanguy Rivoal, Stéphane Sabourau, Jean-Marc Sac-Épée, Jérémie Szeftel, Nicolas Tholozan et Ariane Trescases.

Oriane Blondel (membre élue CR) quitte la section à l'issue de cette session de printemps. Un ou une remplaçante, élu·e par la section en septembre, rejoindra la section pour la session d'automne 2023.

1 Déroulement

Pour rattraper le retard pris par l'HCERES durant le covid, l'année 2023 est une année blanche en termes d'évaluation. La section n'avait donc que deux chercheurs à évaluer (dont l'évaluation est décalée pour diverses raisons).

La majeure partie du travail de la section lors de cette session était le classement des candidatures à la RIPEC (voir le paragraphe consacré).

Lundi 12 juin

- Matin : Titularisations, renouvellements d'UMR, échange avec la direction de l'INSMI (Christophe Besse, Alessandra Sarti, Laurent Serlet).

- Après-midi : Changements de direction d’unité, création/renouvellements des IRL, évaluations de chercheurs, avis sur équipe, demandes d’éméritat. Première lecture des candidatures RIPEC.

Mardi 13 juin

- Matin : Comparaison des candidatures RIPEC
- Après-midi : Classement des candidatures RIPEC. Discussions diverses (Rapport de conjoncture, médailles)

2 Intervention de la direction de l’INSMI

Christophe Besse (directeur de l’INSMI depuis août 2021) et Alessandra Sarti (directrice adjointe scientifique depuis janvier 2022) ont fait le bilan du concours de recrutement 2023 et des concours CPJ 2023 et ont évoqué le travail de la section à la session de printemps (UMR, IRL, RIPEC). Laurent Serlet (chargé de mission) nous a donné des précisions sur le fonctionnement et les objectifs des écoles thématiques.

Évolution du nombre de postes

L’INSMI bénéficie chaque année d’un nombre total fixé de postes (quantifiés en “équivalents temps plein”), dans lequel les chercheuses et chercheurs en détachement ne sont pas comptabilisés.

Il est à craindre que la réforme des retraites, qui recule non seulement l’âge minimal mais aussi l’âge maximal de départ à la retraite, provoque une diminution du nombre de départs à la retraite dans les prochaines années, qui entraînerait une diminution des postes ouverts au concours.

Bilan des recrutements CPJ

En plus des postes au concours, le CNRS propose depuis 2 ans des Chaires de Professeurs Juniors, fléchées (thématiquement) et colorées (géographiquement). Cette année, l’INSMI proposait 5 chaires, dont 2 partagées avec d’autres instituts :

- *Modélisation mathématique des catastrophes naturelles et impacts environnementaux* (non pourvue l’an dernier)

- *Systèmes dynamiques, théorie ergodique et analyse*
- *Probabilités*
- *Études multi-échelles des tissus (MUSTISS)* (partagée avec l'INP et l'INSB)
- *Circulation-mobilité-diffusion-réseaux* (partagée avec l'INSHS)

Il semble que certaines de ces chaires peinent pour le moment à trouver un vivier large de candidat·es correspondant au profil espéré par le CNRS. Nous rappelons que la section refuse de participer aux jurys de ces chaires et souhaiterait vivement que les moyens investis soient réorientés vers le financement pérenne de la recherche par les voies statutaires.

Bilan du concours

Les jurys d'admission n'ayant pas encore eu lieu, il est trop tôt pour faire un bilan du concours.

Depuis 2 ans, le CNRS permet de recruter des chercheuses et chercheurs de renommée internationale au grade de directeur de recherche. La candidature se fait via le concours DR normal, mais les candidat·es classé·es par la section 41 sont ensuite comparés à ceux proposés par les autres instituts du CNRS. Il n'y a donc pas de garantie que les candidat·es classé·es par la section 41 et retenu·es par l'INSMI seront effectivement recruté·es.

L'INSMI rappelle que le CNRS fournit des moyens financiers pour l'installation des nouveaux chercheurs, moyens allant de 22K€ pour un CR à 150K€ pour un nouveau DR.

Pour le recrutement DR, la politique du CNRS est de privilégier les candidat·es ayant déjà soutenu leur HDR. Le jury d'admission DR, qui se réunira le mercredi 5 juillet, sera donc particulièrement attentif à ce que les candidats classés lors du jury d'admissibilité et ayant annoncé leur soutenance d'HDR prochaine l'aient effectivement soutenue d'ici là.

Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs

Pour rappel, le nouveau dispositif de primes du CNRS (RIPEC) est constitué de 3 parts :

- la part 1, versée automatiquement et mensuellement à tous les chercheurs et chercheuses. Elle devrait s'élever à 6,4K€/an en 2027.

- la part 2, attribuée par le CNRS, rétribue les prises de fonctions institutionnelles (direction d'unité, direction de l'INSMI, ERC...)
- la part 3 (qui remplace la PEDR), d'un montant de 3,5K€/an, est attribuée au mérite, pour 3 ans. L'objectif du CNRS est qu'en 2027, 55 % du corps des chercheurs en bénéficie. L'INSMI rappelle que cet objectif ne peut être atteint que s'il y a suffisamment de candidatures.

Cette année, la section a accepté de participer à l'évaluation des dossiers de candidature à la part 3 du RIPEC. (Voir plus bas.)

Écoles Thématiques

Laurent Serlet (chargé de mission Formation à l'INSMI) a fait un point sur les objectifs et le fonctionnement des écoles thématiques financées par le CNRS.

Ces écoles thématiques sont financées dans le cadre et par les moyens alloués à la formation continue des personnels CNRS. La contribution du CNRS a donc vocation à financer la participation de chercheuses et chercheurs CNRS. Ainsi, même s'il est toujours agréable de voir des conférences ouvertes aux jeunes chercheuses et chercheurs, la participation du CNRS n'a pas vocation à financer des doctorantes et doctorants.

Les dossiers d'écoles thématiques sont soumis à l'avis de la section lors de la session d'automne, après présélection par l'INSMI, et parfois plusieurs échanges pour cadrer le dossier. L'avis de la section est attendu sur les points suivants :

- Est-ce que l'école thématique est dans le périmètre de l'INSMI ?
- Est-ce que les contenus proposés sont cohérents ?
- Est-ce que les orateurs et oratrices envisagées sont bien choisies ?
- Est-ce qu'il y a un vivier de participants potentiels ? (Et plus particulièrement parmi les chercheuses et chercheurs CNRS)

3 Résultats de la session de printemps

Évaluation à mi-vague de chercheuses et chercheurs

Avis possibles : AF/AR/AA/ADiff/Pas d'avis/Insuffisance professionnelle.

La section évaluait 2 CR : 2 AF.

Titularisation

Avis possibles : AF/AR/AD.

5 dossiers : 5 AF.

Éméritat

Avis possibles : ATF/AF/AD/Pas d'avis.

2 premières demandes, 7 demandes de renouvellement : 9 ATF.

Changements de direction d'unité

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/Pas d'avis.

7 dossiers : 7 ATF.

Création/Renouvellement d'IRL

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

1 demande de renouvellement (PIMS au Canada), 1 demande de création (FJ-LMI à Tokyo) : 2 ATF.

Renouvellements d'UMR

Tous les 5 ans, consécutivement à leur évaluation par l'HCERES, la section est amenée à se prononcer sur le renouvellement des UMR. Cet avis se fonde sur le rapport HCERES.

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

10 dossiers (I2M à Marseille, IRMA à Strasbourg, CPT à Marseille-Toulon, LJAD à Nice, IECL à Nancy, LMB à Besançon, AHP-PreST à Nancy-Strasbourg, IMB à Dijon, IDP à Orléans-Tours, LMR à Reims) : 10 ATF.

Création/Renouvellement de Fédérations de recherche

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

1 demande de création (Fédération Occitane de Recherche MATHématique à Toulouse-Montpellier-Perpignan), 2 demandes de renouvellement (BFC-Mathématiques à Dijon-Besançon, FRUMAM à Marseille-Avignon-Toulon) : 3 ATF.

Avis sur équipe

La section est amenée à émettre un avis concernant une équipe du laboratoire LASIE de la Rochelle.

La Section estime ne pas avoir tous les éléments pour se prononcer. Pas d'avis.

RIPEC

Cette année, environ 24 primes (RIPEC 3, voir plus haut) devraient être attribuées aux CR et DR de l'INSMI. Il faut ajouter à cela les primes attribuées automatiquement aux nouveaux entrants.

Il y avait 69 candidatures, réparties de la façon suivante :

- 39 CR, dont 8 femmes
- 30 DR, dont 6 femmes

La section en a classé 31 (une liste non ordonnée de 20 dossiers, suivie d'une liste ordonnée de 11 dossiers), réparties de la façon suivante :

- 19 CR, dont 4 femmes
- 12 DR, dont 3 femmes

Si les perspectives annoncées par le CNRS permettent d'espérer un système de prime plus en phase avec la qualité des dossiers, le RIPEC 3 reste compétitif, et de nombreux dossiers méritants n'ont pas pu être classés par la section.

Cette année, la section a pris le parti de classer en priorité :

- Les candidates et candidats pouvant obtenir la prime au titre de l'ensemble des missions d'un chercheur au sens au sens de l'article L411-1 du code de la recherche :

Développement des connaissances ; transfert et leur application dans les entreprises, et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société ; information des citoyens dans le cadre de la politique nationale de science ouverte et la diffusion de la

culture scientifique et technique dans toute la population, notamment parmi les jeunes ; participation à la formation initiale et à la formation continue ; construction de l'espace européen de la recherche et participation aux coopérations européennes et internationales en matière de recherche et d'innovation ; administration de la recherche ; expertise scientifique). L'implication est mesurée au regard du corps d'appartenance et de l'ancienneté.

- Les candidates et candidats ne bénéficiant pas de compléments de revenu conséquent par ailleurs (chargé·es de cours à Polytechnique, professeur·es attaché·es dans une ENS, ERC...).
- Les candidates et candidats n'ayant pas été par ailleurs proposés pour une promotion l'an prochain.

Nous espérons que la communauté mathématique française sera compréhensive vis-à-vis de ces critères qui, s'ils peuvent prêter à débat, nous semblent aller dans le sens d'améliorer les conditions salariales d'un maximum de chercheuses et chercheurs. Ces critères pourraient évoluer dans les années à venir si la pression sur les candidatures RIPEC diminue comme annoncé.

Les dossiers de candidature devraient inclure une brève description de l'activité de recherche (2-3 pages) dans le CV et se limiter à la période de référence (soit les quatre dernières années, en ajoutant 18 mois par congé maternité).

Appendice : sigles

- CR/CRCN/CRHC : Chargé ou chargée de Recherche/Chargé·e de Recherche Classe Normale/Chargé·e de Recherche Hors Classe
- DR/DR2/DR1 : Directeur ou Directrice de Recherche/Directeur·rice de Recherche 2^e classe/Directeur·rice de Recherche 1^{ère} classe
- DRCE1/DRCE2 : Directeur·rice de Recherche Classe Exceptionnelle 1/ Directeur·rice de Recherche Classe Exceptionnelle 2
- CID : Commission interdisciplinaire
- DU : Directeur d'Unité
- INSMI : Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions

- IRL : International Research Laboratory
- IRN : International Research Network
- PEDR : Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
- RIPEC : Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs
- SPE : Suivi Post-Évaluation
- UMR : Unité Mixte de Recherche
- ATF/AF/AR/AD/AA/ADiff : Avis très favorable/Avis favorable/Avis réservé/Avis défavorable/Avis d'alerte/Avis différé